

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

10/09/2025

N° E25000209 /38

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 10/09/2025**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 28/08/2025, la lettre par laquelle le maire de GLIERES-VAL-DE-BORNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet de mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Vanessa TANI est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

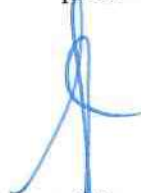
**ARTICLE 2** : Monsieur Georges CHAMOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de GLIERES-VAL-DE-BORNE, à Madame Vanessa TANI et à Monsieur Georges CHAMOUX.

Fait à Grenoble, le 10/09/2025

La vice-présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'M. SELLES', written over a faint circular stamp.

Magali SELLES